

**2024-067**SEANCE DU **MARDI 4 JUIN 2024**

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

*Le mardi 4 juin 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28
Nombre de Membres présents : 22	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

**PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET, Gilberte RICHER.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Chantal BOISNIER pouvoir à Sophie LAGREE, Marc PLOUZEAU pouvoir à Daniel DAMMERY, Magali DEVAUD pouvoir à Christelle LAMBERT, Hélène BELLUT pouvoir à Eric MAUCORT, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN, Corinne RUFET pouvoir à Lucile VUILLERMOZ.

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Chantal BOISNIER, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Daniel DAMMERY

### Versement d'une subvention à l'amicale du personnel Communal de Chinon au titre de l'année 2024

Chaque année, la Ville de Chinon verse une subvention à l'Amicale du Personnel Communal de Chinon qui sert à payer la cotisation du CNAS, les chèques-déjeuners, l'arbre de Noël et autres actions organisées par l'association pour le compte de la Ville de Chinon.

L'amicale du personnel s'investit également dans plusieurs événements lui permettant ainsi d'avoir une trésorerie.

Pour mémoire cette subvention était de 6 000€ en 2020, 10 000 € en 2021, 8 600 € en 2022. L'an dernier, elle était de 9 500 €.

Pour l'année 2024, l'Amicale du personnel de la ville de Chinon sollicite une subvention de 7 964,24 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :*

- **ATTRIBUE** une subvention annuelle d'un montant de 7 964,24 € à l'Amicale du personnel de la ville de Chinon au titre de l'année 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Fait à CHINON, le 12 juin 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 17/06/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.